

**Jean-Paul Orient - Le rapport entre ces histoires... et d'autres histoires -
Colloque « Avenir de la formation pour le travail social. Quelle leçons de
l'histoire ? » - 12 et 13 décembre 2013 à Montpellier**



Jean-Paul Orient a été salarié au CREAM de 1981 à 1985 en tant que conseiller technique avant de devenir directeur technique de 1985 à 1987, pour enfin devenir directeur de 1988 à 2008. Il fut président du CNAHES de 2011 à 2013.

C'est pour moi un honneur mais aussi un plaisir de me retrouver parmi vous. Plaisir aussi de retrouver mes compagnons de si nombreuses aventures.

Le premier ouvrage professionnel que j'ai acheté au Furet du Nord est le vocabulaire de psychopédagogie du Professeur Lafon. Vous comprenez, alors, mon émotion à l'évocation de son apport dans la formation des travailleurs sociaux.

Qu'est ce que la protohistoire ?

C'est la «période chronologique entre la préhistoire et l'histoire» nous disent à la fois les dictionnaires et le bon sens.

Les limites de cette première histoire de la formation des éducateurs spécialisés sont loin d'être nettes. C'est un peu comme lorsqu'on va chercher du temps des gaulois notre protohistoire nationale: Vercingétorix ? Astérix ? Dans la formation des éducateurs, on trouve aussi des héros légendaires.

Il semble que le premier fut Saint Jean Eudes qui fonda à Caen, en 1641, la congrégation de Notre Dame de la Charité du Refuge. C'est la première famille religieuse vouée à l'accueil et à la conversion des « filles de mauvaise vie », comme on les appelait alors. Ces filles étaient

accompagnées de religieuses éducatrices « aguerries » au noviciat et dont la vocation avait été dûment éprouvée.

Il convient d'évoquer aussi Henri Pestalozzi, pédagogue zurichois, disciple de Rousseau, qui passa la plus grande partie de sa vie (1746-1828) à fonder et diriger des écoles d'enfants pauvres, souvent exploités d'une manière scandaleuse en milieu rural. Sa méthode : éveiller et développer dans la nature toutes les ressources de l'enfant. Son idéal humanitaire, grâce aux nombreux stagiaires qu'il recevait -notamment des français-, se répandit à travers l'Europe. Son influence a joué sur la création des Villages d'enfants.

Autre figure, autre histoire : Don Bosco (1815-1888). Ce curé italien joyeux et dynamique est doué d'une remarquable intuition pédagogique. Il accroche les gamins des rues de Turin livrés à eux-mêmes, fonde les premiers patronages (ancêtres de nos clubs de prévention).

Puis il héberge des orphelins, des garçons en difficulté, et leur procure -non sans peine, car il est très pauvre- les conditions matérielles et affectives dont ils ont besoin. En 1857, il fonde la société des Salésiens puis en 1871, celle de Marie Auxiliatrice pour les femmes. Ces deux congrégations, vouées à l'éducation des jeunes, notamment à l'apprentissage des enfants pauvres, se développeront dans le monde entier. Ce n'est pas par hasard que le premier Centre Educatif du Québec a été appelé « Boscoville ».

Il nous faut aussi parler de Mère Marie-Euphrasie Pelletier (1796-1868), une maîtresse femme qui, un soir d'octobre 1814, à 18 ans, fugue de son pensionnat pour entrer au monastère du Refuge de Tours, afin de réaliser sa vocation d'éduquer des enfants difficiles. À 29 ans, elle est élue Supérieure. Voulant rompre avec l'esprit du Refuge (qui n'était pas toujours saint), où se mêlaient éducation et punition (sous couvert de redressement), elle s'installe avec quelques sœurs à Angers ; leur choix est l'éducation.

Son premier acte est alors de créer un noviciat qui devient rapidement une pépinière d'éducatrices et fondatrices de monastères, qu'elle sait choisir avec une intuition très sûre. En moins de 2 ans, elle recrute 52 novices. À la fin de sa vie, le Bon Pasteur d'Angers constitue un véritable empire avec des monastères implantés dans le monde entier. La pédagogie du noviciat du Bon Pasteur d'Angers comporte des aspects très novateurs dont voici quelques points récoltés dans la vie de Mère Marie Euphrasie :

À l'arrivée des filles, il faut les observer afin de découvrir leurs qualités. « Si vous n'avez d'yeux que pour leurs défauts, vous découragerez très vite les enfants. Il convient, au contraire, de consulter les forces et les aptitudes de chacune et d'agir avec elles comme avec des personnes en qui l'on a confiance, afin de confirmer leur confiance en elles-mêmes ». Les jeunes délinquantes ne doivent pas être punies, mais rééduquées. Notre recommandation, de grande importance, est de ne jamais frapper les enfants. Les réprimandes elles mêmes sont des violences morales dont il ne faut pas abuser mais les réduire au minimum. Il faut éviter l'abus de discipline qui conditionne l'enfant au lieu de l'éduquer.

Ces histoires me conduisent à évoquer en quelques mots une autre histoire, celle des colonies pénitentiaires. Chacun sait que dans la lignée paternelle du « moniteur modèle 1943 », un parâtre s'est glissé et a fait beaucoup parler de lui : le gardien des centres de redressement et des colonies pénitentiaires qui se sont développés au XIX^{ème} siècle pour disparaître dans le scandale des bagnes d'enfants, entre les deux guerres mondiales, jusqu'en 1939.

Pourtant, au milieu de cette gabegie désolante, la création de la colonie agricole de Mettray, près de Tours, en 1840, demeure une expérience intéressante, surtout concernant la formation du personnel éducatif, même si elle fut de courte durée.

Les fondateurs de Mettray veulent éviter l'enfermement des garçons qui leur sont confiés dans une sombre maison de redressement. Ayant reçu en don un domaine de 700 hectares, ils veulent régénérer leurs futurs colons en les faisant vivre en pleine nature (beaucoup de jeunes arrivent en mauvaise santé) et en leur apprenant les divers métiers agricoles (on est en 1840 pas en 1940, la France est alors agricole). À Mettray, il n'y a ni grille, ni muraille. La seule clé de la colonie est la clé des champs.

Dans son livre *Les maisons de correction : 1830-1945* Henri Gaillac explique que les fondateurs de Mettray ont compris que pour passer de la surveillance des maisons de redressement à l'éducation active dans la nature, il fallait un personnel formé à cette tâche. Un an avant l'arrivée des premiers colons, ils ouvrent l'école normale des contremaîtres, installée dans un grand bâtiment à proximité de ceux réservés aux élèves.

La formation du personnel est ainsi liée intimement au fonctionnement de la maison. Vingt jeunes gens, réputés pour leur dévouement, sont appelés par les fondateurs et se forment à l'enseignement de la religion, de la langue française, etc., jusqu'à celui de l'agriculture raisonnée et de l'éducation des animaux domestiques. Ces jeunes gens se soumettent volontairement à la discipline qu'ils imposeront plus tard à leurs élèves, avec une bonté ferme et prudente. D'autres jeunes gens s'entraînent à partager la vie des colons en étant « chefs de famille », c'est à dire responsables d'un groupe de vie de quarante enfants, accompagnés de « surveillants », tandis que des « moniteurs de classe » se forment à aider les contremaîtres. Un certain nombre demeurent « aspirants » en attendant qu'on juge de leurs aptitudes.

À partir de 1840, les enfants arrivent progressivement afin que puisse se créer un « esprit maison ».

Tant que le juge Demetz, qui a consacré toute sa vie à Mettray, est présent, l'institution demeure éducative, mais les fondateurs n'auront pas de successeurs de leur qualité. L'école normale sera fermée et la répression l'emportera jusqu'à la fermeture de l'établissement, en 1939, 100 ans après son ouverture.

Ces ancêtres célèbres étaient des praticiens, l'idée de formation proprement dite n'émergeait pas toujours clairement. Mais ils vivaient avec leurs disciples et leur transmettaient leur intuition de base. C'est dans cette pratique que s'est initiée la formation.

Nous sommes en 1939, la seconde guerre mondiale va entraîner son déluge de perturbations sociales. La délinquance triple de 1938 à 1942. Beaucoup de jeunes se retrouvent en maison d'arrêt.

En application de la loi du 27 juillet 1942, une trentaine de centres d'accueil, de triage et d'observation s'installent dans des conditions précaires à Dijon, Lyon et Lille avec Fernand Deligny. Quelques centres de rééducation ouvrent également, le plus connu est Ker Goat en Bretagne.

Ces établissements et ceux qui subsistent d'avant guerre posent rapidement le problème de la formation des « moniteurs » qui n'ont d'autres compétences, dans le meilleur des cas, que celles acquises dans le scoutisme ou dans les mouvements de jeunesse : alors comment mener l'observation de jeunes en difficultés, ébaucher leur rééducation ? La réponse s'impose aux associations régionales ou départementales dites « Sauvegarde de l'enfance » qui se créent : il faut, surtout si l'on veut éviter les erreurs du passé concernant les maisons de correction, créer des écoles spécialisées de « rééducateurs ».

C'est ainsi que s'ouvriront à partir d'octobre 1942, l'école de Toulouse, et son institut pédotechnique développé par l'abbé Plaquevent puis en 1943, celle de Lyon, avec le Docteur Kohler et la Sauvegarde, Montpellier avec le Professeur Lafon, et Montesson avec ses pionniers que sont Jean Pinaud, Jean Chazal et Georges Heuyer. En octobre 1943, ce dernier prononce le discours inaugural du premier stage qui ne durera seulement que trois mois, du 1er octobre au 24 décembre 1943, sans sélection préalable : ce stage regroupait 44 candidats masculins, dont certains ne cachaient pas leur désir de se camoufler pour différentes raisons dues à l'occupation : STO (service du travail obligatoire) en Allemagne, alsaciens fuyant l'Alsace, et quelques éléments très « Ordre nouveau ». Il faudra attendre la fin du conflit mondial pour voir se créer d'autres centres de formation.

Françoise Tetard, historienne et co-fondatrice du CNAHES, estime que l'on peut prendre les années 1947-1948 comme fin de la protohistoire et des temps héroïques.

Permettez-moi de citer, ici, Mulock Houwer, ancien Président de l'AIEJI (Association Internationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés) : « celui qui connaît l'histoire de nos institutions et leur développement actuel sait que tout ce qui est nouveau repose sur les fondements antérieurs et que ceux-ci restent indispensables pour la compréhension du présent ».

La construction du diplôme d'état d'éducateur spécialisé sera longue et semée de péripéties - sans doute pour alimenter les débats de colloques comme celui-ci - alors que les assistantes sociales ont obtenu le leur en 1932 et constitué leur Comité d'entente dès 1927.

Après la deuxième guerre mondiale, on peut, sans trop schématiser le propos, considérer qu'il existe deux courants dominants, deux modèles de professionnels que l'on retrouve dans les premières écoles (1935- 1948).

Le premier modèle, que nous appellerons, par raccourci, le modèle scout. Il est le modèle dominant. Ce sont des anciens scouts, des cadres issus des mouvements pétainistes qui vont fournir la part la plus importante des effectifs dont l'enfance inadaptée a besoin ; ici, l'instrument de travail de l'éducateur, c'est sa personnalité, voire son charisme.

Il doit être « sain, viril, équilibré » ; il a « le don et le contact » ; en un mot, c'est un modèle dont l'enfant pourra s'inspirer pour renaître en quelque sorte puisqu'il s'agit de rééduquer.

On est dans la suite du mouvement philanthropique de redressement moral, avec un simple changement de vocabulaire, le don de soi est plus pudique, plus viril.

Le second modèle, c'est l'éducateur d'observation, c'est le technicien, le praticien de la relation. Sa technique est surtout pratique : c'est la psychopédagogie médico-sociale mise au point par le professeur Lafon. Mélange des genres et des disciplines, cette technique fournit une réponse à toutes les situations pratiques, sous l'autorité du psychiatre qui viendra éclairer de sa présence les réunions d'équipe, base du travail.

À Lille, le Professeur Louis Christiaens, pédiatre réputé et président de l'ARSEA Nord-Pas de Calais, par ailleurs très lié au Professeur Lafon, met en place un Institut Universitaire dont le siège sera à ses débuts en 1957 partagé avec celui de l'ARSEA.

Il charge quelques professionnels dont Pierre Polle et Pierre Boyer de mettre en œuvre les accords de travail UNAR-ANEJI du 16 mars 1958 après bien des aléas, de pas en avant, de pas en arrière et de faux pas. Ces accords sont signés par 16 associations régionales sur 17 ; en effet la Bourgogne-Franche Comté ne les signera que le 11 mai 1959, soit plus d'un an après.

Mais, ces accords de travail ne seront applicables que le 1^{er} janvier 1959 après la signature du Ministère des finances.

Ils apportent aux éducateurs la reconnaissance d'une profession enfin structurée ; ils précisent les conditions d'engagement, en développant largement les mesures transitoires prévues par les éducateurs en fonction depuis quelques temps dans les établissements.

Quatre catégories sont mentionnées :

- Les éducateurs en fonction à la signature des accords et titulaires du diplôme délivré par une école de formation.

- Les éducateurs stagiaires en fonction depuis moins de deux ans au 1er octobre 1958, doivent préparer le diplôme.
- Les éducateurs non titulaires du diplôme, en fonction depuis plus de deux ans et moins de cinq ans au 1^{er} octobre 1958 bénéficieront d'une formation complémentaire étalée sur un ou deux ans.
- Les éducateurs non titulaires du diplôme ayant plus de cinq années de fonction verront leur situation réglée par une commission nationale constituée de représentants des associations régionales, de l'ANEJI et des écoles de formation d'éducateurs spécialisés.

Il convient ici de rappeler la constance, la fermeté et l'endurance de ceux qui ont débattu de longues années, pied à pied pour réaliser ce projet en faveur d'une profession difficile à faire reconnaître alors qu'elle faisait ses preuves sur le tas, quotidiennement ; je ne citerai que Jean Pinaud, premier Président de l'ANEJI, et Jacques Guyomarc'h, ce breton qui a bien résisté, par son entêtement, sa pugnacité, se heurtant aux nombreux partenaires (employeurs, ministères...) et parfois parmi les siens qui trouvaient le temps long, inconscients des difficultés qu'il rencontrait.

Sous l'impulsion du Professeur Louis Christiaens l'Institut Universitaire qu'il crée en 1957 devient l'Institut d'Etudes Médico - Sociales et Psycho - Pédagogiques de l'Inadaptation, plus connu sous le nom de IEI dans ma région du Nord Pas de Calais. Ce terme pompeux tente de réaliser une synthèse de ces différentes sciences et de déboucher sur la maîtrise d'une action concrète mise en œuvre par cet « homme nouveau » dont parle le Professeur ERNST : *l'EDUCATEUR*.

Le Professeur Christiaens, toujours lui, veut que tous les enseignants soient universitaires. Quant aux professionnels, il exige que ceux-ci gardent une responsabilité dans leurs établissements, tout en assurant des cours.

Pierre Polle en assure la direction sous la présidence du Professeur Christiaens puis du Professeur Warrot tout en étant Directeur Général d'une association et membre du Comité Technique du CREAM. Après avoir suivi la formation à Montesson de 1950 à 1953, il reprend naturellement le schéma de cette école dans la conduite de l'IEI tout en tenant compte des accords UNAR-ANEJI.

Dans la formation, comme dans l'éducation, la valeur humaine des personnes responsables est un facteur essentiel. Je peux dire avec les étudiants de cette époque que nous reconnaissons cette valeur chez P. Polle.

Permettez moi pour terminer de vous dire quelques mots sur les péripéties rencontrées durant ma formation. Une histoire, qui a pour cadre Lille. Cette histoire débute, après un pré-stage

de 2 mois dans un foyer d'adolescents qui a pour modèle de référence la pédagogie MAKARENKO. Nous assistons chaque matin au lever de drapeau en présence des éducateurs (tous des anciens d'Indochine), du Président de la République des jeunes et du commandant de jour qui donne les consignes avant que les ateliers ne débutent. Ce commandant de jour, un mineur, vous l'avez bien compris, me convoque au tribunal des jeunes au terme de ma première semaine pour avoir continué de parler lors d'un repas avec les enfants qui partageaient ma table. Il faut dire qu'il avait utilisé son sifflet pour demander le silence. Cette désobéissance inadmissible pour un candidat au métier d'éducateur sera signalé le lendemain matin avant le lever de drapeau. Nous sommes en février 1966, dans l'ambiance de la signature du 15 mars 1966 de la convention collective.

J'obtiens en juin de la même année un diplôme de moniteur éducateur après 3 mois de formation au CEMEA de Phalempin, d'avril à juin. Durant cette formation je bénéficie de l'enseignement d'un certain Jacques Ladsous que je retrouve plus tard directeur du CREA Ile-de-France.

Je commence, en septembre 1966, une formation d'éducateur spécialisé. Celle-ci débute par une semaine au CREPS de Wattignies où notre capacité à vivre ensemble est évaluée, testée ; footing dans les bois le matin, expression manuelle, artistique... après cette sélection réussie, je pars en stage un an dans un établissement spécialisé proche de Lille. Travaillant dans un Institut d'Education Motrice de l'APF, je suis vite catalogué comme sous éducateur, puisque je ne suis pas dans un foyer de jeunes cas sociaux ou délinquants.

Relevons qu'est institué, le 22 février 1967, le Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. Il sera décerné aux étudiants des promotions qui me suivront.

Au terme de cette année ponctuée de journées de regroupement, un examen de passage pour une deuxième année théorique est organisé. Avec de nombreux déplacements :

- Psychologie : en faculté de lettres,
- Psychiatrie : en faculté de médecine et à l'HP d'Armentières,
- Pédiatrie et médecine : en faculté de médecine,
- Droit : en faculté de droit,
- Electricité, Menuiserie, (pour les garçons) dans un établissement de la Sauvegarde,
- Couture, repassage, et cuisine (pour les filles) dans un autre établissement .

Mon passage en troisième année sera mouvementé. Pensez donc, nous sommes en mai 1968. L'examen est annulé. Notre école doit fermer. Ses locaux sont occupés par l'ANEJI. Avec mes

copains de promo, j'occupe ceux du CREAI, bâtiment prestigieux face à la préfecture de région. A l'époque je ne savais pas ce qu'était le CREAI.

Ce qui fera dire plus tard au Professeur Fontan, son Président, alors que j'étais directeur de ce service : « sa motivation est très ancienne, *n'est ce pas*, puisqu'on le retrouve dans nos locaux dès 1968 ».

Il convient, ici, de rappeler la grave injustice commise par le ministère des Affaires Sociales qui, jusqu'en mai 1968, n'assurait le financement que des écoles gérées par les ARSEA, puis les CREAI, laissant les autres « se débrouiller » avec leurs ressources propres, c'est à dire essentiellement avec les frais de scolarité versés par leurs élèves.

S'agissant de l'IEI, le CREAI du Nord-Pas de Calais considère alors que le temps est venu pour lui, de prendre quelques distances avec ce dispositif dont il assure la formation professionnelle et l'organisation générale, sans en avoir la présidence.

En effet pour appréhender les subtilités de cette rupture, il convient de se rappeler que la faculté de médecine de Lille disposait d'une chaire de neuro psychiatrie (Professeur Neyrac). A la mort de ce dernier en 1968, deux personnalités entrent en concurrence, alors une deuxième chaire sera créée, l'une de neurologie avec le Professeur Warot, l'autre de psychiatrie avec le Professeur Fontan. Le premier présidera les destinées de l'ex-IEI qui deviendra en 1968 UERTR mis en place par Edgard Faure ministre de l'éducation nationale, au grand soulagement de ses étudiants, moi le premier. Dans le même temps, le Professeur Fontan à la tête du CREAI qu'il préside, met en place le CFE.

En 1973, le DESS connaît une réforme qui modifie peu ses bases. Elle remet les modalités d'évaluation à la mode post soixante-huitarde, pour reprendre les propos de Dominique Susini, Directeur de l'IRTS de Besançon et membre du bureau du GNI. L'arrêté de 1973 précise les contenus de formation théorique qui se déroulent sur 1450 heures soit 15 mois complétée d'une formation clinique d'une même durée dans trois établissements différents.

L'IRFTS de Lille est né en 1980 de la fusion du Service Social de la ligue du Nord d'Hygiène sociale et du Centre de Formation des Educateurs spécialisés (CFE) géré par le CREAI. Le 9 juin 1981, l'Association Régionale de Formation des Travailleurs sociaux devient gestionnaire de l'IRFTS. Sa dénomination change le 10/02/1994 en Association Régionale du Travail Social Nord Pas de Calais (ARTS).

L'année 1986 a vu la promulgation du décret du 22 août 1986, qui crée les IRTS. A la fonction de formation de ces instituts, s'ajoutent les missions de recherche et d'animation régionale. Ce décret vient reconnaître une dynamique déjà à l'œuvre dans cet IRTS. Ainsi dès 1982, des formations supérieures diplômantes (DSTS) ou qualifiantes (formation des formateurs de stage) avaient été ouvertes pour accueillir des personnels en attente de promotion et de prise de responsabilités dans les institutions du champ social et médico social.

La préparation au CAFDES est ajoutée aux formations initiales en 1985. Quelques recherches sont engagées avec le CREAMI et son Service Régional de Perfectionnement (SRP) qui deviendra plus tard service de formation continue de l'IRTS. Ce service est alors hébergé dans les locaux de l'IRTS tout comme le Centre Régional de Formation des personnels de la PJJ, dirigé par Rosemonde Doignies, aujourd'hui Directrice de l'ENPJJ de Roubaix.

Le CREAMI Nord-Pas de Calais considère alors qu'il n'a pas à faire de la formation mais à participer à la formation.

En conclusion, ce rapport entre ces histoires et d'autres histoires, en quelques mots, trop de mots, sans doute, n'avait pas pour ambition de raconter l'histoire d'une manière exhaustive et académique. Heureusement d'ailleurs, nous serions encore au début du XXème siècle .

J'imagine qu'en 2043 vous organiserez une manifestation pour fêter le centenaire de l'ouverture à Montpellier, à l'initiative du Professeur Lafon, de l'Institut de Psychopédagogie Médico-Sociale. Parlez vous encore de l'avenir de la formation pour le travail social ? De l'évolution des cadres réglementaires et de ses conséquences dans l'accompagnement des personnes ? de la qualification de l'encadrement des Centres Educatifs Fermés ?. Evoquez vous la vie des enfants en situation de handicap, hier en IME ou IEM avec des ES ou ME voire des AMP ? Puis, au nom d'une politique de la scolarisation de ces enfants, aujourd'hui pris en charge en charge par des AVS au statut précaire et sans formation et par des enseignants peu préparés voire non formés à leur accueil. Sur cette évolution, osez vous parler de bientraitance ? En 2043 parlera-t-on de la position qu'ont eu les centres de formation et la profession face à ce constat ?

Imaginons un instant le métier d'assistante sociale ou d'infirmière exercé par des non diplômés. Je vois déjà les coordinations et les manifestations un peu partout sur le territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Paul ORIENT

Directeur Honoraire CREAMI NPDC

Ancien Président du CNAHES